

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

Harmonisation de la législation relative aux dommages environnementaux

Sur proposition de la ministre de l'Environnement Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à mettre en conformité la législation belge avec les dispositions de la directive européenne 2004/35/CE (UE) sur les dommages environnementaux.

La direction générale Environnement de la Commission européenne a adressé un avis à la Belgique le 28 septembre 2023 en raison de la transposition non conforme de l'article 12 de la directive 2004/35/CE (UE) sur la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux.

Afin de satisfaire à ces remarques, une adaptation de l'arrêté royal du 3 août 2007 concernant la prévention et la réparation des dommages environnementaux lors de la mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés ou de produits en contenant, est nécessaire.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://khattabi.belgium.be>
info@khattabi.fed.be

Adrien Volant
Porte-parole (FR)
+32 497 82 39 56
adrien.volant@khattabi.fed.be

Mathias Bienstman
Porte-parole (NL)
+32 499 77 68 06
mathias.bienstman@khattabi.fed.be